

@2FIBRES

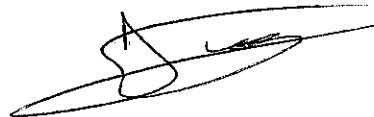
Société par actions simplifiée

Au capital de 1 200 euros

Siège social : 76 route de Lyon 73160 COGNIN

RCS CHAMBERY N° 885 132 035

*Certifié conforme
à l'original*



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRES ANNUELLES
DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq

Et le trente juin,

Les actionnaires de la société par actions simplifiée **@2FIBRES** se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social de la société social sur convocation faite par le Président conformément aux dispositions légales et statutaires.

M. Jamale AMHARRAF préside la séance.

Sont présents ou représentés les actionnaires :

- **Monsieur Jamale AMHARRAF**, titulaire de 400 actions composant le capital social,
- **Monsieur Mohammed AMHARRAF**, titulaire de 400 actions composant le capital social,
- **Monsieur Youssef AMHARRAF**, titulaire de 400 actions composant le capital social.

Soit un total de 1 200 actions.

Le Président de séance constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux actionnaires.

Le Président met à disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion
- Les récépissés des lettres de convocation

Le Président de séance rappelle ensuite aux actionnaires que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation du bilan et des comptes,
- Approbation des charges non déductibles

*A. S. A. Y
A. M*

- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à un bénéfice de 3.048 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 3.048 euros

Au compte « autres réserves »..... 3.048 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale des actionnaires déclare être informée que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « Flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art 117 quater)
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcées ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité seule de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt et l'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

A. S. AM
A X

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les 15 premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'assemblée générale des actionnaires prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 89.956,00 euros, soit 74,96 euros par titre.

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 89.956, 00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires déclare que les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce seront portées au registre des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée, à l'unanimité.

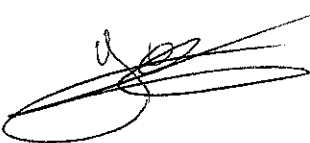
QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit

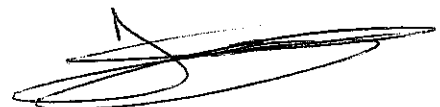
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires de la société.

Le présent procès-verbal sera consigné sur son registre des décisions en application des dispositions des articles L.223.31 et R.223-26 du Code de commerce.

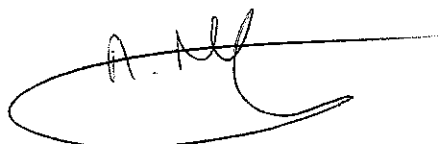
M. Youssef AMHARRAF



M. Jamale AMHARRAF



M. Mohammed AMHARRAF

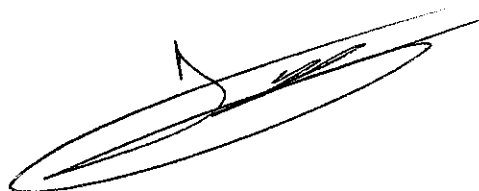


SAS @2fibres
76 route de Lyon
73160 COGNIN

ETATS FINANCIERS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifiés conformes
à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated oval shape with a small vertical stroke at the top left.

 Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 854	26 150	19 704	29 609
Autres immobilisations corporelles	42 576	34 277	8 298	22 601
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 000		5 000	5 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	93 430	60 427	33 003	57 209
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	19 706		19 706	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	73 546		73 546	46 366
Autres créances	16 339		16 339	20 411
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				38 161
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	109 591		109 591	104 938
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	203 021	60 427	142 594	162 147
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

 Bilan passif

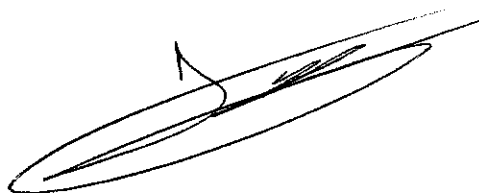
	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 200	1 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	120	120
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	15 236	15 236
Report à nouveau	-3 128	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 048	-3 128
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	16 476	13 428
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	2 039	
Emprunts et dettes diverses (4)	92 195	96 151
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 839	19 941
Dettes fiscales et sociales	9 044	32 627
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total	126 118	148 719
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	142 594	162 147
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(2) Dont à moins d'un an (a)	126 118	148 719
(3) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 039	
(4) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SAS @2fibres
76 route de Lyon
73160 COGNIN

ETATS FINANCIERS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifiés conformes
à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated loop with a small vertical stroke at the top.

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	241 193	253 862
Chiffre d'affaires net	241 193	253 862
Dont à l'exportation		
Production stockée	19 706	
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 000	16 422
Autres produits	31	2 549
Total I	265 930	272 833
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		1 595
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	96 298	92 498
Impôts, taxes et versements assimilés	2 410	3 109
Salaires et traitements	100 086	115 233
Charges sociales	36 822	40 162
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	22 811	21 646
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3 461	108
Total II	261 886	274 351
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 044	-1 518
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
RESULTAT FINANCIER (V-IV)		
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 044	-1 518

Compte de résultat (suite)

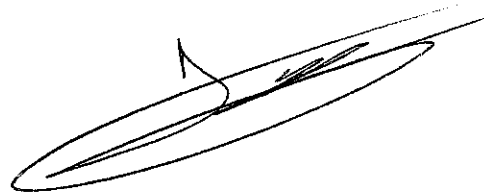
	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 083	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total VII	2 083	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	483	1 610
Sur opérations en capital	2 228	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VIII	2 711	1 610
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-628	-1 610
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	368	
Total des produits (I+III+V+VII)	268 014	272 833
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	264 965	275 960
BENEFICE OU PERTE	3 048	-3 128
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 990	3 439
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

SAS @2fibres
76 route de Lyon
73160 COGNIN

ETATS FINANCIERS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifiés conformes
à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated oval shape with a vertical line through the center and some additional strokes on the right side.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS @2fibres

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 142 594 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 048 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et méthodes comptables

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.